

PROCES VERBAL DU 19 OCTOBRE 2023

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, J. MOREL, F.-H. LOERCH, A. ARNAUD, L. GUILLAUME, L. RICHARD, T. GERARD

Excusés : Maxime FONGELLAS, Laurent GRESSET donne pouvoir à J. MOREL, A JACQUET, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON

Secrétaire de séance : O. PERRAD

Convocation du 14 octobre 2023

1) Approbation compte-rendu du 14/09 et nomination secrétaire de séance

Fabienne JOBARD précise que sur le compte-rendu de septembre le prix d'achat de la maison Cabodi n'est pas noté. Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance : Olivier PERRAD est désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte.

2) Plan vélo

Noé NUSSLI d'Arcade vient présenter l'avancement du projet « plan vélo ». Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et est décomposé en 3 lots. Le 1^{er} lot concerne le schéma de jalonnement (les panneaux de signalisation). Le 2^{ème} lot concerne les tronçons cyclables en site propre (notamment les pistes cyclables). Le 3^{ème} lot concerne la conception d'aménagement en voie partagée. Les différents lots ont été attribués à des Bureaux d'Etudes qui travaillent déjà sur le projet.

Noé NUSSLI demande au conseil de se positionner sur les choix souhaités pour les aménagements concernant la commune (choix des solutions techniques, couleurs, matériaux, etc...). Les tests réalisés cet été sur les communes de Morbier et Bellefontaine semblent concluants en termes de ralentissement. Une mise en couleur de certaines zones peut également accentuer l'effet « obstacle ». Les différentes techniques de signalisation au sol sont présentées : 5 €/mètre linéaire pour une peinture, 25 €/m² avec de la peinture de couleur (comme devant l'école) ou 75 €/m² pour de la résine colorée.

Différentes questions sont soulevées par le conseil : quid de la sécurité des piétons, notamment dans les zones à faibles visibilités / zone mise en couleur glissante.

Une réflexion est également à mener sur le choix des limitations de vitesse mise en place dans le cadre de ces aménagements, notamment sur les zones « hors agglomération ».

Des propositions sont donc à étudier d'ici le prochain conseil municipal.

3) Tarifs secours

Comme chaque année la commune doit fixer les tarifs des secours ski. La partie Grand Remblai étant confié à la Sogestar, en ce qui concerne le nordique, le conseil s'appuie sur leurs tarifs pour fixer les montants des prestations. Les tarifs des secours appliqués aux victimes proposés par la Sogestar pour l'année 2023/2024 augmentent de quelques euros : petits soins front de neige passe de 56 à 57 € / zone rapprochée passe de 225 à 230 € / zone éloignée passe de 391 à 399 € / hors-piste passe de 781 à 797 € / heure pisteur secouriste passe de 40 à 41 € / motoneige avec chauffeur passe de 106 à 108 € / engin de damage avec chauffeur passe de 169 à 172 € / transport en ambulance 486 € pas d'augmentation.

Pour les évacuations, une convention est signée entre la commune et les « Ambulances des 4 Villages ».

Le conseil rappelle la nécessité et l'importance de traiter les factures de ces secours au plus tôt afin d'éviter les soucis rencontrés le dernier hiver.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

4) Renouvellement adhésion groupement achat électricité

La commune adhère au groupement d'achat de l'électricité acté par une convention élaborée avec le Sidec. Le renouvellement de ce groupement d'achat aura lieu en 2026. Il y a donc lieu de renouveler notre adhésion à ce groupement d'achat afin de pouvoir bénéficier des avantages de l'achat en plus grand nombre. Ce groupement d'achat ne concerne pas seulement le Jura mais toute la Bourgogne Franche-Comté permettant ainsi, un volume plus intéressant pour la consultation des fournisseurs. Le coordonnateur du groupement est le SIEEEN Syndicat Intercommunal d'Energies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il centralise les besoins, passe les marchés publics, définit et établit les dossiers de consultation, signe les contrats, établit le contact avec les experts, établit un rapport annuel. Le Sidec du Jura est gestionnaire pour notre commune. La commune doit transmettre les modifications sur les points de livraison (compteur à desservir). Les marchés sont passés par procédure formalisée qui fait l'objet d'une attribution par la commission d'appels d'offres.

La cotisation pour adhérer à ce groupement étant directement liée au cout de l'électricité, celle-ci a doublé ! En contrepartie, l'adhésion permet à la commune d'envisager une diminution de 5 % minimum du prix de l'électricité. La commune bénéficie du bouclier tarifaire également. La délibération sera transmise avec la liste des points de livraison qui doit être étudiée par Olivier Perrad et les services techniques d'Arcade avant le 15 décembre.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

5) Avenir Cévéo

Deux offres ont été reçues par Madame le Maire pour une proposition de gérance. La première proposition était avancée tandis que la deuxième était une lettre de positionnement.

Afin de pouvoir comparer les deux offres, le conseil municipal souhaite demander une offre détaillée et chiffrée de la part du deuxième candidat. Le conseil municipal prendra une décision par la suite, en créant un groupe de travail avec notamment des personnes extérieures permettant de les accompagner afin de faire le bon choix.

Olivier PERRAD présente également une proposition d'accompagnement par un cabinet conseil « FGachet Conseil », structure d'aide et de conseils au niveau touristique pour les petites structures. Ce cabinet travaille en collaboration avec divers acteurs du tourisme, notamment Pro Tourisme.

6) RIFSEEP

Mailys CAPET expose le principe du RIFSEEP qui est le régime indemnitaire qui définit le cadre d'attribution de primes de fin d'année au personnel titulaire et contractuel. Le sujet demande des informations complémentaires notamment par le Centre de Gestion.

Le point est reporté et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

7) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) Madame le Maire indique qu'elle s'est rendue avec Thierry GERARD à l'inauguration des belvédères Arcade haut Jura. A noter l'application mobile créée à ce sujet, qui est très bien adaptée
- 2) Les travaux de la route des Chalettes débutent mercredi prochain. Les travaux de la route de la Chaux Mourant ont débutés.
- 3) Mailys CAPET précise qu'elle a participé à une réunion concernant les dossiers de demandes de subvention 2024. Ceux-ci doivent être déposés avant le 30 novembre et ce, pour des travaux de 5 000 € minimums.
- 4) Mailys CAPET indique également que le PNR propose une enquête très intéressante destinée à la population et propose des ateliers. L'information sera transmise à la population (panneaux lumineux).
- 5) La commission communication travaille sur le projet d'étude du nouveau site internet.

- 6) Laura GUILLAUME explique qu'elle a reçu le devis pour le déplacement et le changement de la webcam pour 3 700 € TTC. Cette dépense avait d'ailleurs été budgétisée.

Le conseil municipal donne son accord à Madame le Maire pour le signer et donner suite à leur proposition.

- 7) Laura GUILLAUME demande si un mail peut être envoyé au SICTOM pour demander le changement des couvercles (nouvelle couleur jaune au lieu de bleu pour les déchets recyclés / beaucoup de casse ou de manque).
- 8) Olivier PERRAD indique qu'une réunion aura lieu mercredi 25/10 en mairie avec le Sidec pour la présentation de l'audit DECI. Pour rappel, la défense incendie de toutes les habitations (et autres bâtiments) est de la responsabilité du Maire. En fonction des préconisations qui seront présentées, il faudra que le conseil mette en place un plan de mise aux normes de la défense incendie du village.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 26 octobre 2023